

**PISSENLIT  
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**TARAXACUM DENS LEONIS  
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**Taraxacum officinale ad praeparationes homoeopathicas**

**DÉFINITION**

Plante entière fleurie fraîche *Taraxacum officinale* Weber.

**CARACTÈRES**

Caractères macroscopiques décrits en identification.

**IDENTIFICATION**

Le pissenlit est une plante de 5 cm à 30 cm environ de hauteur; elle est herbacée, vivace par une souche épaisse charnue se terminant insensiblement en racine pivotante. La partie souterraine peut atteindre 30 cm de long et 5 mm à 20 mm de diamètre. La surface externe est gris brunâtre; la section transversale, blanchâtre, laisse s'écouler un latex abondant.

Les feuilles sont simples, groupées en rosette à la base de la plante; elles apparaissent avant les fleurs. Elles sont oblongues ou oblongues-ovales, atténuées à la base en une sorte de pétiole. Le limbe est vert, plus ou moins pubescent, plus ou moins profondément pennatifide ou pennatipartite, divisé en segments triangulaires ou lancéolés inégaux. Le lobe terminal, plus grand, possède une pointe obtuse. Les dents sont souvent recourbées vers le bas, en crochets et sont parfois tachées de rouge. Du centre de cette rosette de feuilles partent les tiges florales, jaunâtres, dressées ou couchées ascendantes; leur longueur est très variable; leur diamètre est régulier et se rétrécit au sommet. Ces tiges sont fistuleuses, creuses et laissent s'échapper à la cassure un épais latex blanchâtre. Elles portent un seul gros capitule rond, terminal, jaune éclatant, de 3 cm à 5 cm de diamètre.

L'involucre comporte de longues bractées aiguës, disposées sur deux rangs; celles de l'extérieur sont plus courtes, étalées et réfléchies; celles de l'intérieur sont dressées. Elles sont toutes réfléchies à maturité. Le réceptacle est nu, blanchâtre, cannelé et comporte uniquement de très nombreuses fleurs hermaphrodites, jaune d'or, irrégulières, toutes en demi-fleurons, ligulées à 5 dents. Les fleurs de l'extérieur sont rayonnantes. L'androcée est composé de 5 étamines égales, concrescentes. Les anthères sont appendiculées à leur extrémité.

L'ovaire est infère, uniloculaire, formé de 2 carpelles concrescents renfermant un seul ovule anatrope. Les stigmates se divisent en branches arrondies et comportent des poils collecteurs. On note la présence d'un disque nectarifère charnu, à la base.

**ESSAI**

**Éléments étrangers (2.8.2) :** au maximum 5 pour cent.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

**Perte à la dessiccation** (2.2.32) : au minimum 70,0 pour cent, déterminée à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,000 g de drogue finement découpée.

## SOUCHE

### DÉFINITION

Teinture mère de pissenlit préparée à la teneur en éthanol de 45 pour cent V/V, à partir de la plante entière fleurie fraîche *Taraxacum officinale* Weber, selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

### CARACTÈRES

*Aspect* : liquide brun orangé.

Odeur désagréable.

### IDENTIFICATION

A. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

*Solution à examiner*. Teinture mère.

*Solution témoin*. Dissolvez 5 mg d'acide chlorogénique R et 5 mg de lutéoline R dans 20 mL d'éthanol à 96 pour cent R.

*Plaque* : plaque au gel de silice pour CCM R.

*Phase mobile* : eau R, acide formique anhydre R, acétate d'éthyle R (10:10:80 V/V/V).

*Dépôt* : 20 µL, en bandes.

*Développement* : sur un parcours de 10 cm.

*Séchage* : à l'air.

*Détection* : pulvérisez une solution de diphénylborate d'aminoéthanol R à 10 g/L dans du méthanol R. Pulvérisez ensuite une solution de macrogol 400 R à 50 g/L dans du méthanol R. Laissez sécher la plaque pendant 30 min environ. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

*Résultats* : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

---

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

<b>Haut de la plaque</b>	
Lutéoline : une bande orangée	Une bande orangée (lutéoline) Une bande jaune-vert Une bande jaune-vert
Acide chlorogénique : une bande bleu-vert	
<b>Solution témoin</b>	<b>Solution à examiner</b>

B. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

*Solution à examiner.* Teinture mère.

*Solution témoin.* Dissolvez 5 mg de *fructose R* et 5 mg de *saccharose R* dans 20 mL d'*eau R* puis complétez à 40 mL avec de l'*éthanol R* à 96 pour cent.

*Plaque :* plaque au gel de silice pour CCM *R*.

*Phase mobile :* eau *R*, méthanol *R*, acide acétique anhydre *R*, chlorure d'éthylène *R* (10:15:25:50 V/V/V/V). Mesurez les volumes avec précision, car un faible excès d'eau suffit à rendre trouble la solution.

*Dépôt :* 20 µL, en bandes.

*Développement :* sur un parcours de 15 cm.

*Séchage :* à l'air.

*Détection :* pulvérisez de la solution de *thymol R* à 50 g/L dans l'*éthanol à 96 pour cent R* puis de l'acide *sulfurique R*. Chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 10 min. Examinez à la lumière du jour.

*Résultats :* voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

<b>Haut de la plaque</b>	
Fructose : une bande rose	Une bande rose Une bande rose
Saccharose : une bande rose	
	Plusieurs bandes roses
<b>Solution témoin</b>	<b>Solution à examiner</b>

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

## ESSAI

**Éthanol** (2.9.10) : 40 pour cent V/V à 50 pour cent V/V.

**Résidu sec** (2.8.16) : au minimum 1,25 pour cent m/m.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*